



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

168^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 21 au 25 juin 2021

Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire

CE168/2
10 mai 2021
Original : anglais

REPRÉSENTATION DU COMITÉ EXÉCUTIF LORS DU 59^e CONSEIL DIRECTEUR DE L'OPS, 73^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

1. L'Article 54 du Règlement intérieur du Comité exécutif stipule que le Comité exécutif doit être représenté lors des sessions du Conseil directeur ou de la Conférence sanitaire panaméricaine par deux délégués nommés par le Comité parmi ses Membres. Le Comité peut nommer des remplaçants dans le cas où l'un ou l'autre des représentants se trouve dans l'incapacité d'assister à la session concernée.
2. Par conséquent, il est demandé au Comité exécutif de nommer deux délégués pour le représenter lors du 59^e Conseil directeur, 73^e session du Comité régional de l'OMS pour les Amériques, qui se tiendra à Washington D.C. du 20 au 24 septembre 2021. Le Comité peut également désigner des représentants remplaçants.

- - -
